

L'an Deux Mille Vingt-trois et le 4 du mois mai, de 17 h 00 à 18h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

<b>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE</b>	<b>26</b>	
<b>ADMINISTRATEURS PRÉSENTS</b>	<b>19</b>	
Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL		
<b>ADMINISTRATEURS EXCUSÉS</b>	<b>5</b>	
Elisabeth CLAIN, Jean-Paul FERRE, Christian LOUBET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES		
<b>ADMINISTRATEURS ABSENTS</b>	<b>2</b>	
Raymond BERDOU, Francis MAGDALOU		
<b>POUVOIRS</b>	<b>4</b>	
Elisabeth CLAIN Jean-Paul FERRE Christian LOUBET Alain ROCHET	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Jacques ESCANDE Christine TEQUI Daniel GONCALVES Jérôme BLASQUEZ

**TECHNICIENS PRÉSENTS :**

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Amélie BERT (Directrice Technique), Claudine LAFON (Assistante de Direction).

Début de la séance : 17 h 00.

Madame la Présidente, Christine TÉQUI, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs attribués.

Madame la présidente désigne Mr Jérôme BLASQUEZ en tant que secrétaire de séance.

Après ce propos introductif, Madame la Présidente propose d'examiner l'ordre du jour de la séance :

#### ▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

- Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 11 avril 2023
- 1. FUH 2<sup>ème</sup> période 2023
- 2. Autorisation de signature d'un renouvellement de convention de partenariat entre le CD09 et le SMDEA dans le cadre du FUH
- 3. Autorisation de signature d'un acte de servitude entre ENEDIS et le SMDEA pour la parcelle E0303 à CARBONNE
- 4. Autorisation de signature d'une convention entre le CD09-SMDEA-SDIS09-SDE09 en vue d'une étude conjointe relative à la définition d'un schéma directeur informatique
- 5. Approbation du schéma directeur des systèmes d'information mutualisé
- 6. Approbation des zonages d'assainissement après enquête publique de la Communauté des communes de Mirepoix
- 7. Approbation du zonage modifié d'assainissement après enquête publique commune de Mazères
- 8. Approbation zonage modifié d'assainissement après enquête publique de la commune de Saverdun
- 9. Cinquième programmation - Travaux 2023
- 10. Troisième programmation - Études 2023
- 11. Mise à disposition des biens dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique sise sur la commune de Illartain, source de Bourdaou
- 12. Autorisation d'adhésion au GIP RESAH - Réseau des acheteurs hospitaliers
- 13. Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SIVOM SAGE pour des travaux de canalisation d'eau potable sur la commune de Montaut.

#### ▲ POINTS SOUMIS À INFORMATION

- Point sur la gestion de remplissage des bûches (DECI)
- Étude de faisabilité sur la mise en place d'un système de méthanisation

### ▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

## 1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11.04.2023

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques :

Madame la Présidente propose le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11.04.2023 au vote.

▲ PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RAPPORT 1. Fonds Unique Habitat – 2<sup>ème</sup> période 2023

Madame la Présidente expose que, pour la deuxième période de 2023 du Fonds Unique Habitat, la remise de dette est de 4 645.05 €, répartie comme suit :

Commune de Facturation	Montant facture	Remise accordée
CAMPAGNE SUR ARIZE	300,76 €	90,00 €
ESPLAS DE SEROU	92,39 €	17,39 €
FOIX	203,26 €	45,00 €
FOIX	90,46 €	15,46 €
FOIX	284,20 €	45,00 €
FOIX	194,97 €	90,00 €
FOIX	237,97 €	110,00 €
FOIX	264,69 €	90,00 €
GANAC	130,95 €	55,95 €
LA BASTIDE DE SEROU	124,18 €	45,00 €
LA BASTIDE DE SEROU	100,93 €	25,93 €
LA TOUR DU CRIEU	290,91 €	90,00 €
LA TOUR DU CRIEU	329,65 €	90,00 €
LAGARDE	210,31 €	110,00 €
LANOUX	103,91 €	28,91 €
LAPENNE	364,54 €	150,00 €
LAROQUE D'OLMES	345,71 €	90,00 €
LE MAS D AZIL	263,79 €	150,00 €
LE MAS D AZIL	306,41 €	45,00 €
LES PUJOLS	302,54 €	90,00 €
LEZAT SUR LEZE	315,98 €	45,00 €
LUZENAC	236,66 €	90,00 €
MAZERES	442,32 €	150,00 €
MIREPOIX	120,42 €	45,42 €
MIREPOIX	329,65 €	150,00 €
MIREPOIX	170,81 €	90,00 €
MIREPOIX	457,52 €	150,00 €
MONTEGUT PLANTAUREL	178,55 €	45,00 €
MONTGAILHARD	159,82 €	84,82 €
PAILHES	147,55 €	72,55 €
RIEUCROS	321,77 €	150,00 €
RIEUCROS	542,63 €	350,00 €
RIEUX DE PELLEPORT	151,45 €	45,00 €
SAINT AMADOU	280,64 €	150,00 €
SAINT JEAN DE FALGA	434,27 €	110,00 €
SALSEIN	88,54 €	45,00 €
SAVERDUN	302,54 €	110,00 €
SAVERDUN	310,30 €	230,00 €
SAVIGNAC LES ORMEAUX	93,32 €	90,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	91,47 €	45,00 €

TARASCON SUR ARIEGE	147,80 €	72,80 €
TARASCON SUR ARIEGE	134,92 €	45,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	171,72 €	90,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	190,86 €	45,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	510,69 €	90,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	309,54 €	90,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	78,10 €	90,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	140,82 €	65,82 €
TARASCON SUR ARIEGE	226,42 €	45,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	320,69 €	110,00 €
VAL DE SOS	437,32 €	90,00 €
VERDUN	174,53 €	45,00 €
VILLENEUVE D'OLMES	139,81 €	45,00 €

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT 2. Autorisation de signature d'un renouvellement de convention entre le Conseil Départemental de l'Ariège et le SMDEA dans le cadre du Fonds Unique Habitat**

Madame la Présidente expose que cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre, dans le département de l'Ariège, du dispositif de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité.

Madame la Présidente rappelle qu'il s'agit de répondre aux besoins d'urgence des personnes en difficultés pour régulariser les impayés d'eau et éviter leur coupure, ainsi que de mettre en œuvre un plan d'actions de prévention et d'information auprès des usagers.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et propose d'autoriser Jérôme BLASQUEZ, 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer la convention.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RAPPORT 3. Autorisation de signature d'un acte de servitude entre la société ENEDIS et le SMDEA relatif au passage d'une ligne électrique sur la parcelle E3030 à Carbonne**

Madame la Présidente expose que la parcelle E 303 sur la commune de Carbonne, dont le SMDEA est propriétaire, se situe sur le tracé de la société ENEDIS pour la mise en place de lignes électriques souterraines.

Madame la Présidente informe que la société ENEDIS propose l'établissement d'un acte de servitude au profit du Syndicat, ayant pour objet une indemnisation financière symbolique de 20 €.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote afin de l'autoriser à signer l'acte de servitude.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RAPPORT 4. Autorisation de signature d'une convention entre le Conseil Départemental de l'Ariège, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège, le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège, et le SMDEA en vue d'une étude conjointe relative à la définition d'un schéma directeur informatique**

Madame la Présidente rappelle que le syndicat s'est engagé en 2021, par délibération n°2343, à réaliser un Schéma Directeur du système d'information 2022-2026, avec le Conseil Départemental de l'Ariège (CD09), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège (SDIS09) et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09).

Madame la Présidente rappelle les termes de la convention concernant la répartition financière qui est de 50 % du coût pour le Conseil Départemental, de 16,66 % pour le SMDEA, de 16,66 % pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège et de 16,66 % pour le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège.

Madame la Présidente informe que le schéma directeur du système d'information a été confié au cabinet Vicq Consultants, pour un montant total de 73 800€ TTC, ce qui porte une participation du SMDEA à hauteur de 12 300 € TTC.

De plus, Madame la Présidente précise que dans l'attente de la constitution d'un service commun, le département pourra fournir des prestations informatiques ponctuelles, dans la limite d'un montant total de 30 000 € HT.

Madame la Présidente souligne le fait qu'il est impératif que le SMDEA se dote d'un signataire autre que Mme Christine TEQUI, déjà signataire pour le compte du Conseil Département de l'Ariège, et

propose Louis MARETTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale du SMDEA, à signer ladite convention.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

## ▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RAPPORT 5. Approbation du schéma directeur des systèmes d'information départemental**

En janvier 2022, le Conseil Départemental de l'Ariège, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège, le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège, et le SMDEA ont démarré les travaux avec le cabinet Vicq Consultants pour l'élaboration du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI).

Plusieurs phases de réflexion, dans chacune des structures, ont été menées afin de définir les projets dit « mutualisables », et un portefeuille de projets à vu le jour pour être présenté au COPIL.

Les besoins recueillis et classés « mutualisables » relèvent d'une nécessaire adaptation à la numérisation de l'activité (parapheur électronique, logiciel de gestion des délibérations,...), l'intégration entre les entités pour la réussite du projet (Plan Corps de Rue Simplifié, SIG, ...), budget et moyens d'expertises humains importants et difficiles à porter par chacune des entités (Datacenter, sécurité des systèmes d'information, ...), efficience des DSI de chacune des structures (projets organisationnels, groupements d'achats, formations communes, méthodologies communes, ...)

Madame la Présidente rappelle que la clé de répartition financière est de 50 % pour le Conseil Départemental et de 1/6 (16,66%) pour les autres structures.

Madame la Présidente présente la liste de projets « mutualisables » ainsi que les projets propres au SMDEA.

Madame la Présidente propose au conseil d'administration d'approuver le portefeuille de projets mutualisables ainsi que le portefeuille propre au SMDEA, sur la base d'une première estimation du coût d'investissement et de fonctionnement, les clés de répartition financière, et d'engager la suite de la démarche sur le sujet de la gouvernance des projets mutualisables et des modalités de coopération.

Madame la Présidente demande également d'autoriser Louis MARETTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale du SMDEA, à poursuivre toute démarche relative au présent schéma directeur du système d'information départemental.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

## ▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **RAPPORT 6. Approbation des zonages d'assainissement après enquête publique des communes de la communauté de communes du Pays de Mirepoix**

Madame la Présidente informe que l'enquête porte sur les communes d'Aigues Vives, Belloc, Besset, Cazals des Bayles, Coutens, Dun, Esclagne, La Bastide de Bousignac, Lagarde, Lapenne, Limbrassac, Malegoude, Manses, Mirepoix, Montbel, Moulin Neuf, Pradettes, Régat, Rieucros, Roumengoux, Saint-Félix-de-Tourneгат, Saint-Quentin-la-Tour, Sainte-Foi, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Teilhet, Tourtrol, Troye d'Ariège, Vals, Vivies.

Madame la Présidente rappelle la délibération du conseil d'administration prise en date du 05.07.2022 approuvant le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Madame la Présidente informe que le SMDEA doit approuver les projets de zonages d'assainissements, après enquête publique, afin qu'il soit opposable aux tiers.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT 7. Approbation zonage après enquête publique commune de Mazères**

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Mazères depuis le 05.07.2005, et que le conseil d'administration en date du 13.01.2022 a délibéré sur le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Mazères

Madame la Présidente demande au conseil d'administration d'approuver le projet de zonage d'assainissement modifié, après enquête publique, pour qu'il soit opposable aux tiers

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## RAPPORT 8. Approbation zonage après enquête publique commune de Saverdun

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Saverdun depuis le 05.07.2005, et que le conseil d'administration en date du 13.01.2022 a délibéré sur le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saverdun.

Madame la Présidente précise toutefois que pour les secteurs 5 et 8, la modification du zonage ne pourra se faire qu'en fonction du développement urbain, de la faisabilité technique-financière, et qu'il a été statué, en Commission Travaux du 09.03.2023, que ces deux secteurs d'études resteront en assainissement non collectif.

Madame la Présidente demande au conseil d'administration d'approuver le projet de zonage d'assainissement modifié, après enquête publique, pour qu'il soit opposable aux tiers

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RAPPORT 9. Travaux 2023 - 5<sup>ème</sup> programmation

Madame la Présidente propose d'engager une 5<sup>ème</sup> programmation de travaux d'un montant de 1 030 000 € HT pour l'eau potable, et de 150 000 € HT pour l'assainissement.

EAU POTABLE		
Commune	Nature des travaux	Montant HT en €
Le Carla Bayle	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable – Lieu-dit Souleilla	110 000 €HT
Saint Felix de Rieutord	Réhabilitation du réseau d'adduction d'Eau Potable entre les réservoirs de Sant Felix et Ségura – Tronçon chemin du Loup	200 000 €HT
Auzat	Restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable du Hameau de Marc – UDI Remouls – Commune d'AUZAT - PHASE 4 – Tranche II	390 000 €HT
Auzat	Restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable du Hameau de Marc – UDI Remouls – Commune d'AUZAT - PHASE 5 – Tranche I	130 000 €HT
Arignac	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable – secteurs Trillos / Tremental / Couronne	200 000 €HT
<b>MONTANT TOTAL – Eau Potable</b>		<b>1 030 000 € HT</b>



ASSAINISSEMENT		
Commune	Nature des travaux	Montant HT en €
Mazères	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées – Faubourg du Cardinal d'Este	150 000 €HT

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur ce programme de travaux et de l'autoriser, concernant l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et d'autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège à mettre en place cette 5<sup>ème</sup> programmation de travaux, à signer les documents correspondants, et à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT 10. Études 2023 – 3<sup>ème</sup> programmation**

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire d'engager des études structurantes en eau potable afin de préparer les investissements futurs.

Madame la Présidente propose d'engager une 3<sup>ème</sup> programmation d'études en retenant les opérations énumérées suivantes :

Commune	Intitulé	Opérations
Foix	Procédure de DUP pour la ressource de Bonaygues	30 000,00 €
La Bastide de Sérou	Procédure de DUP pour la ressource de Ségualas	30 000,00 €
La Bastide de Sérou	Procédure de définition de l'Aire d'Alimentation du captage – Tour de Loly	20 000,00 €
SDAEP Volvestre (Carbonne)	Pose des compteurs sectoriels	230 000,00 €

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur ce 3<sup>ème</sup> programme d'études et de l'autoriser à mettre en place cette programmation d'études, à signer les documents correspondants, et à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT 11. Mise à disposition des biens dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique, sise sur la commune de Illartain - source de Bourdaou**

Madame la Présidente expose que la convention de mise à disposition, concernant les terrains portant des installations de stockage, a pour objet de définir les biens immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable entre la collectivité publique propriétaire, commune de Illartain, et l'établissement public, le SMDEA, et présente au conseil d'administration les parcelles concernées suivantes :

Numéro de parcelle	Lieu-dit	Superficie	Ouvrage correspondant
1440	BOURDAOU HAUT	104 m <sup>2</sup> - partie clôturée	Périmètre de protection immédiat du captage de Bourdaou Haut
1441	BOURDAOU HAUT	413 m <sup>2</sup> - partie clôturée	Périmètre de protection immédiat du captage de Bourdaou Haut
1438	BOURDAOU MILIEU ET BAS	1385 m <sup>2</sup> - partie clôturée	Périmètre de protection immédiat du captage de Bourdaou Milieu et Bas
1435	BOURDAOU MILIEU ET BAS	249 m <sup>2</sup>	Implantation du réservoir d'Illartain d'un volume de 150m <sup>3</sup> et de l'ouvrage de traitement par UV qui y est associé

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT 12. Autorisation d'adhésion au Réseau des Acheteurs Hospitaliers - RESAH**

Madame la Présidente fait savoir que dans le cadre de ses activités, le SMDEA a recours à un certain nombre de services tels que la téléphonie mobile et fixe analogique, ainsi que des services opérés complémentaires dont le marché public arrive à échéance fin septembre 2023.

Madame la Présidente explique que le SMDEA a l'opportunité de maintenir et même d'améliorer son niveau de service dans ces domaines tout en bénéficiant de tarifs inférieurs, via l'adhésion à une centrale d'achat nationale, portée par le groupement d'intérêt public nommé GIP RESAH.

Madame la Présidente informe que le RESAH dispose d'une offre particulièrement compétitive, ce qui motive cette adhésion. Madame la Présidente, expose que la cotisation annuelle est de 600 € TTC, avec la souscription de certains marchés publics ou accords-cadres qui pourraient faire l'objet de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT 13. Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SIVOM SAGe - interconnexion des réseaux d'eau potable de Montaut et Noé**

Madame la Présidente expose que le SMDEA a été sollicité par le SIVOM SAGe pour la création d'une interconnexion entre les réseaux d'eau potable de la commune de Noé (adhérente au SIVOM SAGe) et la commune de Montaut (adhérente au SMDEA 09), ce qui permettra de remplacer le réseau existant du SMDEA en faveur de ses abonnés.

Madame la Présidente propose, compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit réalisée par le SIVOM SAGe, et précise que le SMDEA prendra à sa charge les coûts de travaux liés à la reprise des branchements existants et à la mise en place du dispositif de comptage

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

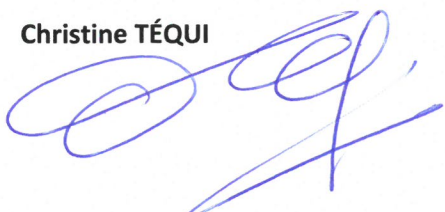
▲ **POINTS SOUSMIS À INFORMATION**

**POINT 1. Point sur la gestion de remplissage des bâches (DECI)**

**POINT 2. Étude de faisabilité sur la mise en place d'un système de méthanisation**

Clôture de la séance à 18h30.

La Présidente,  
Christine TÉQUI



Le Secrétaire de séance,  
Jérôme BLASQUEZ

